

Lexique

Les définitions de ce lexique sont toutes issues de la 8^{em} édition du dictionnaire de l'académie française. Elles sont fournies afin de préciser les sens des mots et le contexte de leur utilisation.

Malgré l'usage des synonymes, chacun ayant une racine et une raison d'être qui lui est propre, les mots, tout comme les être humains, ne sont pas inter-changeable.

Et c'est la richesse de l'existence que de pouvoir les rencontrer pour ce qu'ils sont, quand nous les laissons être eux même...

EXCLUSION. n. f. Action d'exclure ou le Fait d'être exclu. *Prononcer une exclusion. Son exclusion a été le résultat d'une intrigue. Exclusion injuste, méritée. Cette exclusion ne s'appliqua d'abord qu'à quelques personnes, mais on l'étendit ensuite à beaucoup d'autres.*

À L'EXCLUSION DE, loc. prép. Telle personne ou telle chose étant exclue. *On leur accorda de faire des importations en Angleterre, à l'exclusion de tous les autres pays.*

EXCLURE. (*J'exclus, tu exclus. J'exclus. J'exclurai. Qu'il exclue. Que j'exclusse. Excluant. Exclu.*) v. tr. Renvoyer, retrancher quelqu'un d'une société, d'un corps où il avait été admis. *On voulait l'exclure de cette compagnie, de cette assemblée. On l'a exclu du syndicat dont il faisait partie.*

Il signifie, dans une acception plus générale, Repousser, écarter, ne point admettre; et alors il peut s'appliquer aux Choses comme aux personnes. *Les Européens étaient exclus de tous les ports de cette nation. Exclure une personne de toute participation à certains droits. Les femmes sont exclues de ces emplois. La loi l'exclut. On exclut de la tutelle ceux qui ont une conduite notoire. Ils ont exclu de leurs temples toute espèce d'ornements. Les époux peuvent exclure de leur communauté tout leur mobilier présent et futur. Les principes qu'il exclut de sa doctrine.*

Il signifie particulièrement Rejeter une chose comme incompatible avec une autre. *Les contraires s'excluent. Si vous admettez ceci, vous êtes obligé d'exclure cela.*

EXCOMMUNIER. v. tr. Retrancher de la communion de l'Église. *On l'a menacé de l'excommunier. Le Pape les avait excommuniés.*

Le participe passé

EXCOMMUNIÉ, ÉE, s'emploie comme nom. *Un excommunié. Refuser d'enterrer les excommuniés en terre sainte. Il n'était pas permis aux excommuniés d'entrer dans les églises.*

EXCOMMUNICATION. n. f. Censure ecclésiastique par laquelle on est retranché de la communion de l'Église, *Excommunication majeure,* Celle qui retranche entièrement de la communion de l'Église et de toute communion avec les fidèles. *Excommunication mineure,* Celle qui interdit seulement l'usage des sacrements. *Excommunication de droit, de fait. Excommunication prononcée par l'évêque. Fulminer l'excommunication. Lever l'excommunication. À peine d'excommunication. Sentence d'excommunication.*

DISCRIMINATION. n. f. Action de distinguer avec précision. *Faire la discrimination de telles ou telles choses mêlées. Il y a là une discrimination difficile à opérer.*

SÉGRÉGATION. n. f. T. didactique. Action par laquelle on met quelqu'un ou quelque chose à part, on le sépare d'un tout, d'une masse.

En termes de Sciences, il désigne l'Acte par lequel des êtres ou des objets, d'abord mêlés avec d'autres, s'en séparent ou en sont séparés pour être réunis en un groupe nouveau.

LAÏQUE. adj. des deux genres. Qui n'est ni ecclésiastique, ni religieux, ni du clergé séculier, ni du clergé régulier. Une personne laïque. Par extension, *Il est de condition laïque. Habit laïque. Substantivement, Un laïque. Les ecclésiastiques et les laïques.*

Il signifie aussi : Qui est étranger à toute confession ou doctrine religieuse. *Enseignement laïque. École laïque. Par extension, L'État laïque. Les lois laïques. Cérémonie laïque.*

On écrit quelquefois Laïc au masculin.

LAÏCITÉ. n. f. Caractère de neutralité religieuse d'un établissement d'instruction ou d'assistance, d'une loi, d'une institution.

LAÏCISME. n. m. Doctrine tendant à réserver aux laïques une certaine part dans le gouvernement de l'Église.

Il se dit particulièrement aujourd'hui de la Doctrine qui tend à donner aux institutions un caractère non religieux.

ATHÉE. n. m. Celui qui nie l'existence de Dieu. *C'est un athée. Il passe pour athée. Une secte d'athées.*

Il est aussi adjectif des deux genres. *Une secte athée. Une proposition athée.*

ATHÉISME. n. m. Doctrine philosophique qui nie l'existence de Dieu. *Cette opinion approche de l'athéisme. Tomber dans l'athéisme. Faire profession d'athéisme.*

DOCTRINE. n. f. Ce que l'on croit ou qu'on enseigne, les maximes, les opinions qu'on professe ou qu'on adopte sur quelque matière, surtout en matière de religion et de philosophie. *Doctrine orthodoxe, fausse, dangereuse. Il enseigne, il professe une bonne, une saine doctrine. Doctrine théologique. Doctrine philosophique. Doctrine politique, littéraire, médicale. Cela est conforme à la doctrine de l'Évangile. La doctrine de saint Thomas. La doctrine du concile de Trente. La doctrine de Luther. Un point de doctrine. Un corps de doctrine. La doctrine de l'immortalité de l'âme.* Dans ce dernier sens, on dit aussi **DOGME.**

Doctrine chrétienne, Nom d'une congrégation de clercs réguliers instituée pour catéchiser le peuple et l'instruire des mystères de la foi. *Les prêtres, les pères de la Doctrine chrétienne.*

Frères de la Doctrine chrétienne, Membres de certaines congrégations fondées pour donner l'instruction populaire.

DOGME. n. m. Point de doctrine, proposition ou principe établi ou regardé comme une vérité incontestable. Il se dit surtout en matière de Religion. *Les dogmes de la religion. Des dogmes religieux.* Par extension, *Des dogmes politiques, littéraires, etc.*

Il se dit absolument, au singulier, des Dogmes d'une religion. *Attaquer le dogme. Disputer sur le dogme. Fixer le dogme.*

(1) **ÉTHIQUE.** adj. des deux genres. Qui a rapport à la morale. *Préceptes éthiques.*

Il s'emploie le plus souvent comme nom féminin pour désigner la Science de la morale ou un Ouvrage traitant de cette science. *S'occuper d'éthique. L'Éthique de Spinoza.*

(2) **ÉTIQUE.** adj. des deux genres. Qui est très maigre, très décharné. *Devenir étique. Mourir étique. Visage étique. Corps étique.*

Il se dit de même de Certains animaux. *Un chapon, un poulet étique. Un cheval étique.*

(1)**MORAL, ALE.** adj. Qui concerne les mœurs. *Doctrine, philosophie, théologie morale. Les œuvres morales de Plutarque. Préceptes moraux. Réflexions morales. Contes moraux.*

MORAL signifie encore Qui a rapport à la règle des mœurs.

Loi morale, Loi que chacun porte en soi et qui nous dicte ce qu'il faut faire et ne pas faire.

Conscience morale, Connaissance intime de ce qui est conforme ou contraire à la loi morale.

Sens moral, Discernement de ce qui est conforme ou contraire à la loi morale. *Avoir perdu tout sens moral.*

MORAL signifie aussi Qui a des mœurs, qui a des principes et une conduite conforme à la morale. *Cet homme, qui passait pour fort moral, n'était qu'un hypocrite.*

Il se dit aussi des Choses et signifie Qui est conforme aux bonnes mœurs. *Ce livre, ce récit est très moral.*

Il se dit encore de Ce qui ne tombe point sous les sens. Dans cette acception, il est opposé à Physique. *Le monde moral. Causes morales. Preuves morales. Sciences morales. Malgré l'affaiblissement de ses forces physiques, ses forces morales, ses facultés morales n'ont rien perdu de leur énergie. Souvent on supporte plus facilement le mal physique que le mal moral. Ce mot s'emploie au sens moral dans beaucoup d'acceptions.*

Certitude morale, Certitude fondée sur de fortes probabilités. Il est opposé à Certitude matérielle. *Nous n'en avons point la preuve matérielle, mais nous en avons la certitude morale.*

Dans la langue théologique, *Vertus morales*, Celles qui ont pour principe les seules lumières de la raison, par opposition à Vertus surnaturelles. *S'il n'eut pas les vertus chrétiennes, il eut du moins les vertus morales.*

MORAL s'emploie substantivement, au masculin, et désigne l'Ensemble de nos facultés morales. *Le physique influe beaucoup sur le moral, et le moral sur le physique. Il est mieux partagé au physique qu'au moral. Cet homme est bien malade, le moral même est affecté.*

Il signifie encore État d'esprit, dispositions, sentiments. Remonter le moral. *Le moral des troupes était excellent.*

(2)**MORALE.** n. f. Doctrine relative aux mœurs. *Morale pure, austère. Morale facile, relâchée. La morale des païens. La morale chrétienne. La morale de JÉSUS-CHRIST. La morale de l'Évangile. Ce système renverse toute la morale. Traité, cours de morale. Leçon de morale. Les règles, les principes de la morale. Il prêche la morale plus qu'il ne la pratique. Il n'y a pas deux morales. La morale publique.*

Il signifie quelquefois Traité de morale. *La Morale d'Aristote.* On dit aussi *Les Morales d'Aristote*, parce que ce philosophe a fait plusieurs traités sous ce titre.

Faire de la morale à quelqu'un signifie Le réprimander, l'avertir d'avoir à s'amender.

La morale d'un ouvrage, La leçon morale qui s'en dégage, ou encore Les quelques phrases de vers ou de prose qui la résument. *La morale d'une fable de La Fontaine.*

(1)**POLITIQUE.** adj. des deux genres. Qui a rapport aux affaires publiques, au gouvernement d'un État, ou aux relations mutuelles des divers États. *Maxime politique. Discours politique. Ouvrage politique. Réflexions politiques. Délit politique. Les événements, les affaires, les nouvelles politiques. Les partis politiques. Cet événe-*

ment aura une répercussion politique qu'on n'avait pas prévue. Un journal politique et littéraire.

Droit politique, Les lois qui règlent les formes du gouvernement, qui déterminent les rapports entre l'autorité et les citoyens ou les sujets.

Droits politiques, Droits en vertu desquels un citoyen participe au gouvernement. *Exercer ses droits politiques. Être déchu, privé de ses droits politiques. Le droit de concourir à l'élection des députés est un droit politique.*

Domicile politique, Celui où l'on exerce ses droits politiques.

Économie politique, Science qui traite de la formation, de la distribution et de la consommation des richesses dans les États. *Traité d'économie politique.*

Homme politique, Homme qui s'occupe de politique, des affaires publiques.

POLITIQUE se dit encore d'un Homme fin et adroit, qui s'accommode à l'humeur des personnes qu'il a intérêt de ménager; d'un homme prudent et réservé, qui s'observe dans ses paroles et dans ses actions. *Il est trop politique pour se brouiller avec un homme en laveur. Il est politique dans tout ce qu'il dit et dans tout ce qu'il fait. Il ne nous dira pas ce qu'il pense sur cette affaire; il est trop politique.* En ce sens, il se prend souvent avec une nuance de blâme.

Il se dit aussi adjectivement, dans le même sens, en parlant des Choses. *Sa conduite entre les deux partis a été très politique. Il a des ménagements politiques pour les gens qui en méritent le moins.*

(2) **POLITIQUE**. n. m. Celui qui s'occupe des affaires publiques, du gouvernement des États. *C'est un grand politique, un habile, un profond politique. C'est un politique consommé. Les politiques les plus lins étaient d'un autre avis.*

(3) **POLITIQUE**. n. f. L'art de gouverner un État et de diriger ses relations avec les autres États. *Dangereuse politique. Politique tortueuse. Politique sage et prévoyante. En bonne politique, il fallait faire ce qu'il a fait. La politique des Romains différait en plusieurs points de celle des Grecs. Il était dans sa politique, il était de sa politique de ménager un si puissant ennemi.*

POLITIQUE désigne aussi la Connaissance de tout ce qui a rapport à l'art de gouverner un État et de diriger ses relations extérieures. *Étudier la politique. Il s'adonne à la politique. Il écrit sur la politique. Il ne parle que de politique. Pénétrer les secrets de la politique. Il n'entend rien à la politique, en politique.*

Il se dit aussi des Affaires publiques, des événements politiques. *Parler politique. Politique intérieure. Politique extérieure. La politique absorbait alors l'attention générale.*

Il désigne encore la Manière avisée dont on se conduit, dont on conduit une affaire. *Sa politique en cette affaire a été d'inspirer confiance au public.*

(1) **POUVOIR**. (Je puis ou je peux, tu peux, il peut; nous pouvons, vous pouvez, ils peuvent. Je pouvais. Je pus, tu pus, il put; nous pûmes, vous pûtes, ils purent. J'ai pu. Je pourrai. Je pourrais. Que je puisse. Que je pusse. Que j'eusse pu. Pouvant.) v. intr. Avoir la faculté, être en état de. *Pouvoir marcher. Je pourrais sortir. Je ne puis vous répondre. Je ne peux pas dormir. Il n'a pu réussir dans cette affaire.* Quand le pronom je doit suivre le verbe, on préfère *puis à peux. Puis-je vous être utile?*

Sauve qui peut, Se sauve qui pourra, se tire du péril qui pourra. *Le cri de sauve qui peut se fit entendre.*

Prov., *Si jeunesse savait, si vieillesse pouvait!* Si la jeunesse avait de l'expérience et que la vieillesse eût de la force!

POUVOIR s'emploie au subjonctif présent par une manière de vœu, de souhait. *Puisse le ciel vous donner de longs jours! Puissez-vous réussir dans vos projets! Puissent vos projets réussir! Puisse-t-il arriver bientôt!*

POUVOIR se dit encore pour marquer la possibilité de quelque événement, de quelque dessein. *Un accident pourrait arriver. Cela se peut faire. Cela pourrait bien être. Cela se peut. Cela ne se peut pas. Il pourrait bien en mourir.*

Il s'emploie impersonnellement soit seul, soit avec le pronom *Se*, dans cette acception. *Il se peut que votre projet réussisse. Il pourra venir un temps meilleur. Il pourra, il pourrait arriver que... Il se pourrait que...*

Peut-être. Voyez cette expression à son rang alphabétique.

POUVOIR s'emploie aussi transitivement et signifie Avoir l'autorité, le crédit, le moyen, la faculté, etc., de faire. *Vous pouvez tout sur lui, sur son esprit. Si je puis quelque chose pour votre service, je m'y emploierai avec joie. C'est un homme qui peut beaucoup dans l'affaire dont il s'agit. Je ne puis rien en cela. Il peut tout ce qu'il veut. Je ne puis pas y aller.*

On ne peut plus, on ne peut mieux, Il n'est pas possible de faire ou d'être plus, de faire ou d'être mieux. *Il est on ne peut plus aimable. Il s'y conduisit on ne peut mieux.*

N'en pouvoir plus, N'en plus pouvoir, Être dans un accablement causé soit par la vieillesse, soit par la maladie, soit par la fatigue, le travail, la faim, la soif, ou encore par la souffrance morale, l'inquiétude, le chagrin. *Je n'en puis plus. Il est fatigué à n'en pouvoir plus. Il est accablé de travail, il n'en peut plus. Je n'en puis plus de soif, de lassitude. Quand il est arrivé chez lui, il n'en pouvait plus. J'ai trop souffert, je n'en puis plus. Après tout ce qu'il a enduré, il n'en peut plus. Ce cheval n'en peut plus.*

N'en pouvoir mais, Ne pouvoir plus ou N'y rien pouvoir. *Je suis désolé de ce qui arrive : je n'en peux mais, je n'en puis mais.*

(2)**POUVOIR.** n. m. Faculté de faire. En ce sens il ne se dit qu'au singulier. *Je n'ai ni le pouvoir ni la volonté de vous nuire. Je n'en ai pas le pouvoir. Il est en pouvoir d'obliger. Il n'est pas au pouvoir de l'esprit humain de concevoir de telles choses. Je m'emploierai pour vous de tout mon pouvoir. Ce que vous souhaitez de moi n'est pas en mon pouvoir. Cela passe mon pouvoir. Avoir une personne ou une chose en son pouvoir, L'avoir à sa disposition, pouvoir en disposer à son gré. Rome avait en son pouvoir tous les peuples de l'univers connu. On dit de même : Être, tomber au pouvoir de quelqu'un, en son pouvoir. Cinq mille prisonniers tombèrent au pouvoir du vainqueur.*

Avoir une chose en son pouvoir signifie aussi La posséder, en avoir la possession. *La plupart des choses que nous avons en notre pouvoir cessent de nous plaire.*

POUVOIR signifie spécialement, en termes de Physique, Propriété. *Pouvoir absorbant. Pouvoir émissif.*

Il se dit encore spécialement, en termes de Jurisprudence, de la Capacité de faire une chose. *Un fou, un mineur n'ont pas pouvoir de faire un testament.*

POUVOIR signifie encore Droit, faculté d'agir pour un autre, en vertu de l'ordre, du mandat qu'on en a reçu, soit verbalement, soit par écrit. *J'ai pouvoir de lui. Agir en vertu de pouvoir. Donner un pouvoir limité. Il lui a donné pouvoir d'acheter une maison, un domaine. Il fit cet achat de tableaux pour un tel, suivant le pouvoir qu'il en avait.*

Être fondé de pouvoir, de pouvoirs, Avoir reçu d'une personne l'autorisation de suivre une affaire à sa place. Substantivement, Un fondé de pouvoir, de pouvoirs.

POUVOIR désigne spécialement, en termes de Jurisprudence, l'Acte par lequel on donne pouvoir d'agir, de faire, etc.; et, en ce sens, il se met souvent au pluriel. *Il a donné un pouvoir à son homme d'affaires; il lui a donné un pouvoir fort étendu. J'ai un pouvoir, un bon pouvoir par-devant notaire. J'ai montré, j'ai communiqué mon pouvoir. Le notaire étant chargé des pouvoirs de toutes les parties. Les ambassadeurs se sont communiqué leurs pouvoirs. Il a reçu pleins pouvoirs. Ce ministre a plein pouvoir pour traiter de la paix. Votre pouvoir n'est pas en bonne forme. Cela excède vos pouvoirs. Il a outrepassé ses pouvoirs. Procéder à la vérification des pouvoirs. Ses pouvoirs ont été vérifiés et ont été trouvés en règle.*

Bon pour pouvoir, Formule qui s'emploie dans certains actes donnant pouvoir à quelqu'un et qui se met avant la signature.

POUVOIR signifie encore Puissance, autorité, droit de commander. *Pouvoir absolu, arbitraire, tyrannique, illimité. Pouvoir sans bornes. Abuser de son pouvoir. Commettre un abus de pouvoir. Parvenir au pouvoir. Aimer le pouvoir. Affermir son pouvoir. Limiter son pouvoir. Ambitionner le pouvoir. Les dépositaires du pouvoir. Usurper le pouvoir suprême. Faire sentir son pouvoir. Exercer le pouvoir. Pouvoir royal. Pouvoir législatif, exécutif, judiciaire. La division des pouvoirs. La lutte des pouvoirs. Le pouvoir paternel. Le pouvoir temporel, le pouvoir spirituel du pape.*

Être en pouvoir de mari se dit d'une Femme qui ne peut faire aucun acte sans autorisation de son mari.

POUVOIR se dit quelquefois des Personnes mêmes qui sont investies du pouvoir, de l'autorité politique. *Flatter, encenser le pouvoir.* Il se dit aussi au pluriel. *Les pouvoirs publics.*

Il signifie aussi Crédit, empire, ascendant. En ce sens il ne se dit qu'au singulier. *Il a beaucoup de pouvoir dans cette maison. Il a beaucoup de pouvoir auprès du ministre, sur l'esprit du ministre. Il n'a pas de pouvoir sur lui-même, sur ses passions. Il exerce un grand pouvoir sur les esprits.*

POUVOIRS, au pluriel, et en termes de Discipline ecclésiastique, désigne le Pouvoir de confesser donné à un prêtre par son évêque. *Ce prêtre a des pouvoirs. Il n'a pas pris de pouvoirs. On lui a refusé les pouvoirs. On lui a retiré ses pouvoirs.*

SYNDICALISME. n. m. Doctrine sociale d'après laquelle les ouvriers, commerçants, agriculteurs et généralement tous les travailleurs doivent se syndiquer.

SYNDICAT. n. m. Association formée entre membres d'une même profession, pour la défense de leurs intérêts corporatifs ou pour celle de leurs intérêts de classe. *Syndicats ouvriers. Syndicats patronaux. Syndicats mixtes. Syndicats agricoles. Les syndicats de fonctionnaires. Former, constituer un syndicat.*

Il se dit aussi de la Fonction de syndic.

Il se dit encore du Temps pendant lequel on exerce la fonction de syndic. *Durant son syndicat.*